



## Le Relais Saint Louis, « Maître Restaurateur »



À droite Olivier Vallée et son équipe du Relais Saint-Louis qui a obtenu le titre de Maître Restaurateur.

**Bellême.** En début d'année le Relais Saint Louis a demandé et reçu le titre d'Etat de Maître Restaurateur, « un titre qui est attribué aux restaurateurs suite à un audit de contrôle sur un nombre important de paramètres, qui inclut qualité de service, propreté, tenue du personnel, présentation des locaux, mais surtout la cuisine avec l'obligation d'utiliser des produits bruts, frais, et locaux, avec aucune ou très peu de tolérance pour d'autres produits, comme les produits surgelés par exemple », explique Olivier Vallée propriétaire.

Sachant qu'il y a seulement trois établissements Maître Restaurateurs dans le Perche.

« Cette distinction arrive après un autre audit « Tables et Auberges » et deux audits « Logis de France », qui nous a attribué les trois cocottes pour le restaurant, et trois cheminées pour l'hôtel, c'est-à-dire le maximum. Nous avons également eu un audit par le ministère du Tourisme en 2017, qui a permis de renouveler notre classement trois étoiles pour l'hôtel. »